

Guide du relogement
Novembre 2019

HABITEZ MARLIOZ!

— ENSEMBLE POUR NOTRE
NOUVEAU QUARTIER



GRAND
LAC
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

Aix
les bains
LA MAIRIE

opac
savoie

ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

LE MOT DE GRAND LAC

Le renouvellement urbain du quartier de Marlioz vise à améliorer durablement votre cadre de vie. La profonde mutation que va connaître le quartier durant plusieurs années va se poursuivre à un rythme régulier. Les habitants de la Cité vont être concernés par le relogement.

Les locataires qui s'interrogeaient sur la nécessité de quitter un logement après y avoir vécu pendant de nombreuses années sont en situation de demander la garantie d'avoir un logement de même qualité, sinon mieux, ou éventuellement de rester dans leur quartier (nouveaux immeubles ou logements réhabilités), d'en choisir un autre sur la ville ou dans une autre commune. Aujourd'hui, nous pouvons dire que grâce au travail de l'ensemble des partenaires concernés par ce projet (Grand Lac, Ville d'Aix-les-Bains, État, bailleurs, associations de locataires, conseil citoyen, habitants) cette exigence légitime des familles sera satisfaite au mieux, dans le cadre de la charte de relogement qui guide notre action.

Nous continuerons à travailler dans le sens de l'amélioration de vos conditions de vie et à vous accompagner pour vous permettre une bonne intégration quotidienne dans votre nouveau quartier.

Je veux saluer et renouveler mes encouragements aux professionnels investis dans ce projet, et forme le vœu que cette mutation qui se présente à vous, vous donne entière satisfaction et réponde à vos attentes d'un meilleur cadre de vie.

**Le Maire d'Aix-les-Bains,
Vice-président de Grand Lac
en charge de la Politique de la Ville**

LE MOT DE L'OPAC DE LA SAVOIE

Madame, Monsieur,
Chers locataires,

Comme vous le savez, le quartier de Marlioz fait l'objet d'un important projet destiné à améliorer le cadre de vie.

À ce titre, l'immeuble que vous habitez est appelé à être déconstruit. Cette décision implique de trouver, avec vous, les meilleures conditions de votre relogement.

L'OPAC de la SAVOIE et les différents partenaires s'engagent à accompagner ce changement dans les meilleures conditions et à satisfaire au mieux vos attentes.

Dans ce guide, vous trouverez ainsi les premières informations qui nous aideront, ensemble, à procéder à votre déménagement et à votre relogement. Ce document contient également des éléments indispensables pour votre dossier de relogement. N'oubliez pas de le prendre à chacun de vos rendez-vous relatif à ce sujet !

En attendant, nous restons à votre écoute pour répondre à vos questions et faciliter l'ensemble de vos démarches.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Bien cordialement !

Charles VINIT,
Directeur Général de
l'OPAC de la SAVOIE



SOMMAIRE

Mes interlocuteurs	page 6
Les 6 étapes du relogement	page 7
Changement d'adresse, mode d'emploi	page 11
Nouveau logement, pensez à	page 17
Questions / Réponses	page 18
Mes rendez-vous	page 21
Mes notes	page 22
Adresses utiles.....	page 23



MES INTERLOCUTEURS

EQUIPE PROJET

Antenne de Ville de Marlioz

70, Boulevard de la roche du Roi
73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 79 35 12 55

- Esthèle BARTHELEMY, Chef de Projet

Permanence à la Maison du Projet

Immeuble de la Cité
9, rue du Margérian
73100 Aix-les-Bains

Le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h

- Bchira HASNI, Chargée du relogement

Le mercredi de 9h à 16h

• Josiane STIEVENARD, Chargée
d'instruction des dossiers de
demandes des logements sociaux

OPAC DE LA SAVOIE

Antenne d'Aix-les-Bains

55, rue Chemin des Moellerons
73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 79 35 21 13

- Gildas JAY, Directeur d'antenne Aix-les-Bains
- Sandrine INES, Gestionnaire clientèle
- Olivia NANTOIS, Assistante clientèle

ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES



Confédération Nationale du Logement
Tél : 04 79 85 25 42
mail : cni.savoie@wanadoo.fr



Association Force Ouvrière Consommateurs
Tél : 04 79 69 23 40
mail : afoc.chambery@free.fr



LES 6 ÉTAPES DU RELOGEMENT



1

LA CONSTITUTION DU DOSSIER



Une chargée d'instruction des demandes de logement social va prendre contact avec vous pour fixer un rendez-vous et étudier vos souhaits ainsi que vos besoins en matière de relogement.

Ce premier entretien aura lieu à votre domicile ou à la Maison du Projet (voir les coordonnées page 6). Veillez à fournir les documents que votre conseillère vous aura listés par téléphone ou par courrier.

Lors de cet entretien, vous pourrez être accompagné par une association (voir les coordonnées page 6) ou une personne de votre choix.

2

LA PROPOSITION DE RELOGEMENT



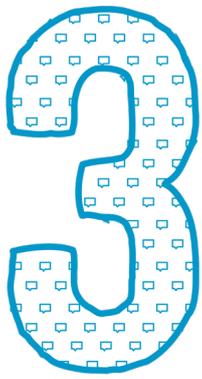
Une proposition de relogement adaptée à vos besoins et à vos possibilités vous est faite par écrit. Vous visitez ce logement en compagnie d'une personne représentant le bailleur. A compter de cette visite, vous disposez de 10 jours pour donner votre réponse.

Si vous acceptez

Vous signez, avec l'OPAC de la Savoie, une convention de relogement reprenant les engagements de l'OPAC, notamment en terme de remboursement des frais de déménagement et d'installation liés au relogement. Vous signez également un nouveau bail.

Si vous refusez

Vous devez indiquer par écrit les motifs de votre refus. Une deuxième proposition de relogement vous est faite selon les mêmes modalités que la première.

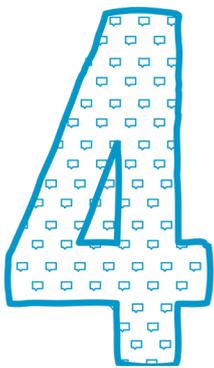


LA REMISE DES CLÉS

Après l'état des lieux et la remise des clés de votre nouveau logement, vous continuez d'avoir accès à votre ancien logement pendant un mois maximum, afin de bien organiser votre déménagement.



Durant cette période, seuls le loyer et les charges du nouveau logement vous sont facturés. Le jour de la restitution des clés de l'ancien logement, un état des lieux et un relevé des compteurs individuels sont réalisés.



LE DÉMÉNAGEMENT

L'OPAC de la SAVOIE organise et prend en charge les frais de votre déménagement. Si vous souhaitez déménager par vos propres moyens, l'OPAC de la SAVOIE vous remboursera les frais.



Une indemnité forfaitaire précisée ci-dessous sera allouée au locataire, quels que soient le lieu du nouveau logement et les modalités de déménagement mises en œuvre.

T2 : 450€ TTC T3 : 580€ TTC T4 : 650€ TTC T5 : 800€ TTC

Son montant varie en fonction de la typologie du logement quitté : si vous partez vers une commune hors de Grand Lac* l'OPAC de la SAVOIE vous remboursera les frais de déménagement selon l'indemnité forfaitaire évoquée ci-dessus.

ATTENTION : pensez à bien vider votre garage et votre cave pour le jour du déménagement.

** Les communes de Grand-Lac : Aix-les-Bains, Bourdeau, Brison-Saint-Innocent, Chanaz, Chindrieux, Conjux, Drumettaz-Clarafond, Entrelacs, Grésy-sur-Aix, La Biolle, La Chapelle du mont du chat, Le Bourget-du-Lac, Le Montcel, Méry, Motz, Mouxy, Pugny-Chatenod, Ruffieux, Saint-Offenge, Saint-Ours, Saint-Pierre-de-Curtille, Serrières-en-Chautagne, Tresserve, Trevignin, Vions, Viviers-du-Lac, Voglans, Ontex.*

5

LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE RELOGEMENT



Travaux de remise en état du futur logement :

Le logement proposé sera remis en état si nécessaire avant l'emménagement (tapisserie, peinture, revêtement de sol...).

Frais d'installation : Les frais de transferts d'abonnements d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone et de suivi de courrier seront remboursés par l'OPAC de la SAVOIE sous forme d'indemnité en fonction du nouveau logement.

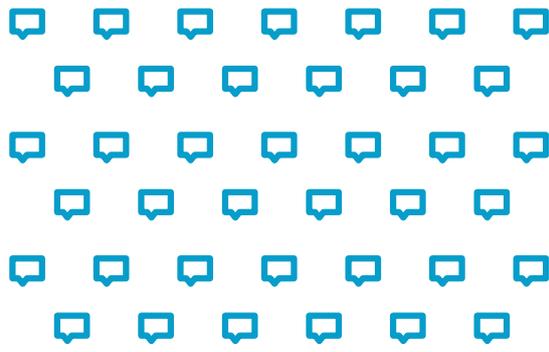
L'OPAC de la SAVOIE se réserve le droit de demander des justificatifs.

6

LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RELOGEMENT

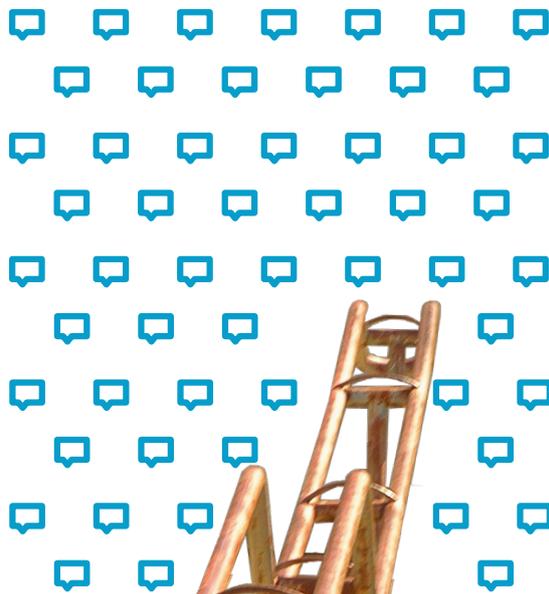


Conditions particulières relatives aux petits travaux de réinstallation : Pour les personnes âgées, à mobilité réduite, ou souffrant de handicap, une aide matérielle pourra être proposée.



CHANGEMENT D'ADRESSE

MODE D'EMPLOI



Faire suivre le courrier à ma nouvelle adresse

Une semaine avant votre déménagement, remplir un formulaire pour la réexpédition définitive de votre courrier. Vous pouvez le faire en agence de Poste ou par internet : www.laposte.fr/demanagement-absence

Ces frais seront remboursés par l'OPAC de la SAVOIE.

Signaler mon changement d'adresse

Lorsque vous déménagez, vous devez signaler votre changement d'adresse à tous les services avec lesquels vous correspondez : CAF, Sécurité sociale, électricité, gaz, téléphone, eau, Pôle Emploi...

Vous pouvez le faire par courrier ou bien par internet pour les organismes les plus courants : www.changement-adresse.gouv.fr

Voici un tableau récapitulatif de tous les organismes à informer de votre changement d'adresse et les délais à respecter. Pensez à le remplir pour vous aider à vous y retrouver dans votre démarche.



SERVICES

Objet	Que faire ?	Auprès de qui ?	Quand ?	Fait le ...
Electricité, gaz et eau	<p>Faire relever les compteurs</p> <p>Résilier les contrats de l'ancien logement</p> <p>Faire établir les contrats du nouveau logement</p>	<p>Ancien centre électricité, gaz et eau</p> <p>Nouveau centre électricité, gaz et eau</p>	<p>5 jours avant votre déménagement</p>	<p>.... /.... /....</p>
La poste	<p>Remplir et remettre à la Poste de l'ancien domicile le formulaire de réexpédition du courrier</p>	<p>Bureau de poste ou en ligne</p>	<p>1 semaine avant votre déménagement</p>	<p>.... /.... /....</p>
Banque	<p>Signaler votre changement d'adresse</p>	<p>Banque</p>	<p>Après votre déménagement</p>	<p>.... /.... /....</p>
Téléphone fixe et Internet	<p>Demander la résiliation ou le transfert de votre ligne</p>	<p>Opérateur téléphonique</p>	<p>Dès que vous connaissez votre nouveau logement</p>	<p>.... /.... /....</p>
Portable	<p>Signaler votre changement d'adresse</p>	<p>Opérateur téléphonie mobile</p>	<p>Après votre déménagement</p>	<p>.... /.... /....</p>

ASSURANCES

Objet	Que faire ?	Auprès de qui ?	Quand ?	Fait le ...
Habitation Véhicules Scolarité	Signaler votre changement d'adresse	Votre assureur habitation, véhicule et scolarité	Dès que vous connaissez votre nouveau logement /.... /....

PRESTATIONS FAMILIALES

Objet	Que faire ?	Auprès de qui ?	Quand ?	Fait le ...
Allocations familiales	Signaler votre déménagement et nouvelle adresse	Votre CAF, MSA	Dès que vous êtes dans votre nouveau logement /.... /....
Sécurité sociale	Signaler votre déménagement et nouvelle adresse	Votre CPAM	Dès que vous êtes dans votre nouveau logement /.... /....
Mutuelle complémentaire	Signaler votre déménagement et nouvelle adresse	Votre mutuelle complémentaire	Dès que vous êtes dans votre nouveau logement /.... /....

PETITE ENFANCE ET SCOLARITÉ

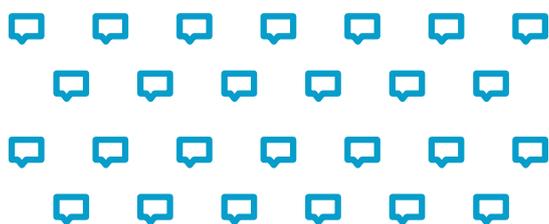
Objet	Que faire ?	Auprès de qui ?	Quand ?	Fait le ...
Crèche, Nourisse, école maternelle et primaire, collège, lycée et université	Prévenir de votre changement d'adresse Faire une nouvelle inscription si nécessaire	L'établissement concerné	Dès que vous êtes dans votre nouveau logement /.... /....

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

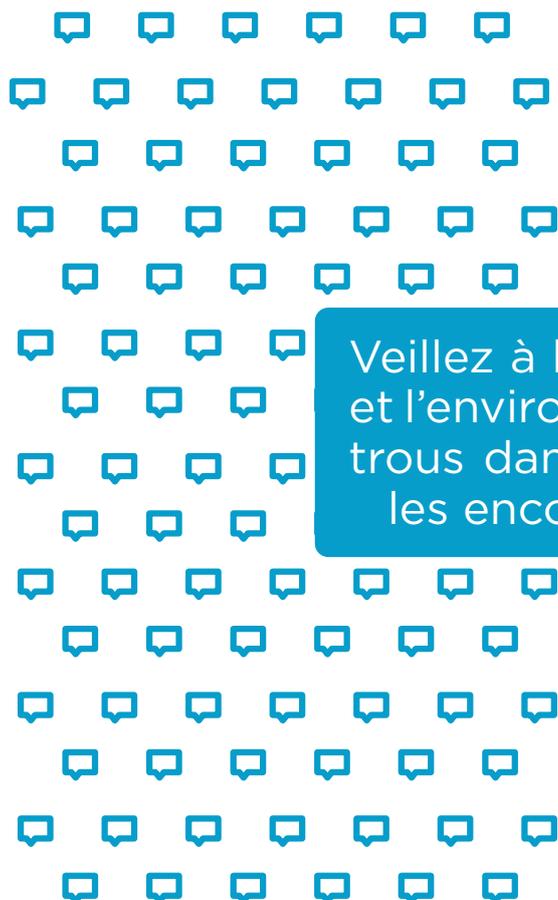
Objet	Que faire ?	Auprès de qui ?	Quand ?	Fait le ...
Carte d'identité <i>(facultatif)</i>	Signaler votre changement d'adresse avec un justificatif de domicile	Mairie ou commissariat de votre nouveau domicile	Dès que vous connaissez votre nouveau logement / /
Carte de séjour	Signaler votre changement d'adresse avec un justificatif de domicile	Bureau de police	Dès que vous êtes dans votre nouveau logement / /
Passeport <i>(facultatif)</i>	Faire modifier l'adresse en présentant un justificatif de domicile	Préfecture ou commissariat du nouveau domicile	Dès que vous êtes dans votre nouveau logement / /
Impôts	Signaler votre changement d'adresse	Ancien bureau de perception, ancien centre des impôts ou sur internet	2 jours avant votre déménagement / /
Liste électorale	Signaler votre changement de domicile <i>(si vous changez de commune, vous réinscrivez dans la nouvelle commune)</i>	Mairie de votre nouveau domicile	La veille de votre déménagement / /
Carte grise	Signaler votre changement d'adresse	Préfecture ou sous-préfecture	1 semaine avant votre déménagement / /
Permis de conduire	Changement d'adresse facultatif	Préfecture ou sous-préfecture	Après votre emménagement / /

RETRAITE - EMPLOI - DIVERS

Objet	Que faire ?	Auprès de qui ?	Quand ?	Fait le ...
Emploi	Signaler votre changement d'adresse	Employeur	Dès que vous connaissez votre nouveau logement /.... /....
Chômage RSA	Signaler votre changement d'adresse	Pôle emploi CAF	Dès que vous êtes dans votre nouveau logement /.... /....
Caisse de retraite (CARSAT)	Signaler votre changement d'adresse	Caisse de retraite	Dès que vous êtes dans votre nouveau logement /.... /....
Travailleur indépendant et profession libérale	Signaler votre changement d'adresse	URSSAF	Dès que vous êtes dans votre nouveau logement /.... /....
Abonnements journaux	• Signaler votre changement d'adresse	Médias concernés	Dès que vous êtes dans votre nouveau logement /.... /....
Crédits	• Signaler votre changement d'adresse	Organismes de crédit	Dès que vous êtes dans votre nouveau logement /.... /....



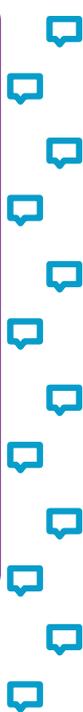
NOUVEAU LOGEMENT, PENSEZ À ...



Veillez à bien respecter le voisinage et l'environnement : ne pas percer de trous dans les murs en soirée, jeter les encombrants à la déchetterie

Veillez à la propreté des espaces communs après votre déménagement

Ne bloquez pas l'accès au bâtiment et respectez le poids maximum de l'ascenseur



QUESTIONS / RÉPONSES



Vais-je devoir payer deux loyers pendant le temps de mon déménagement ?

Pendant la durée de votre déménagement (1 mois maximum), seuls le loyer et les charges du nouveau logement vous seront facturés.

Dois-je payer un nouveau dépôt de garantie?

- S'il n'existe pas d'impayés et que le locataire est relogé dans le patrimoine de l'OPAC de la SAVOIE, il sera procédé à un transfert du montant identique du dépôt de garantie de l'ancien logement vers le nouveau.
- Si le locataire est relogé en dehors du patrimoine de l'OPAC de la SAVOIE, le dépôt de garantie sera automatiquement et intégralement remboursé au locataire en l'absence d'impayés, dans un délai de deux mois maximum.

Le logement que j'occupe est trop petit ou trop grand, pourrai-je avoir un logement adapté à mes besoins ?

Oui, il vous sera proposé un logement adapté à votre situation familiale et financière selon les disponibilités du bailleur.

Qui va m'aider dans mes démarches administratives ?

Votre chargée relogement est à votre disposition afin de mener au mieux les démarches liées à votre relogement.

Comment et où serai-je relogé ?

Le relogement s'effectuera dans le parc locatif existant ou dans les programmes neufs des différents bailleurs sociaux. Dans le cadre de l'accès social à la propriété renseignez-vous auprès de l'OPAC de la SAVOIE. Le relogement se déroulera dans le respect des articles inclus dans la Charte de relogement qui est mise à disposition au bureau de l'Equipe Projet.

Quel sera le suivi après le relogement ?

Les familles relogées continueront à être suivies par la Chargée du relogement jusqu'à un an après le déménagement.

Les loyers seront-ils plus chers ?

En fonction du lieu de relogement, le prix du loyer peut varier. Il est fixé en fonction de critères qui sont liés à la catégorie de l'immeuble, à sa surface.

Au loyer, s'ajoutent les charges qui sont variables d'un immeuble à l'autre.

Par ailleurs, vous bénéficiez peut-être de l'APL, son montant peut varier lui aussi en fonction du prix du loyer et des ressources du ménage.

Sachez que les propositions de logement qui vous seront formulées tiendront compte de vos capacités financières.

MES RENDEZ-VOUS

Rendez-vous pour :

Le/...../..... àh.....

À

Avec

Rendez-vous pour :

Le/...../..... àh.....

À

Avec

Rendez-vous pour :

Le/...../..... àh.....

À

Avec

Rendez-vous pour :

Le/...../..... àh.....

À

Avec

Rendez-vous pour :

Le/...../..... àh.....

À

Avec

Rendez-vous pour :

Le/...../..... àh.....

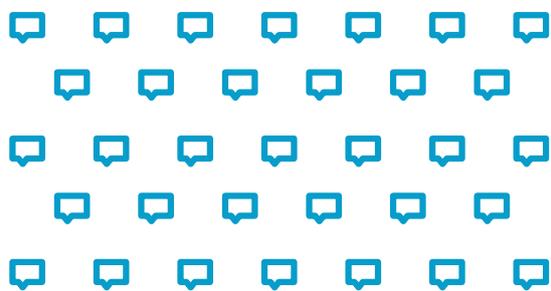
À

Avec

MES NOTES

A series of 22 horizontal dotted lines for writing notes.

ADRESSES UTILES



Préfecture de la Savoie

Le Château Ducs de Savoie BP 1801
73018 Chambéry
Tél. 04 79 75 50 00

Mairie d'Aix-les-Bains

Place Maurice Mollard
73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 79 35 79 00

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

6, rue des Prés-Riants
73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 79 35 61 13

Maison de la Justice et du Droit

1500 bd Lepic
73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 79 34 00 53

Centre Polyvalent d'Actions Sociales (CPAS)

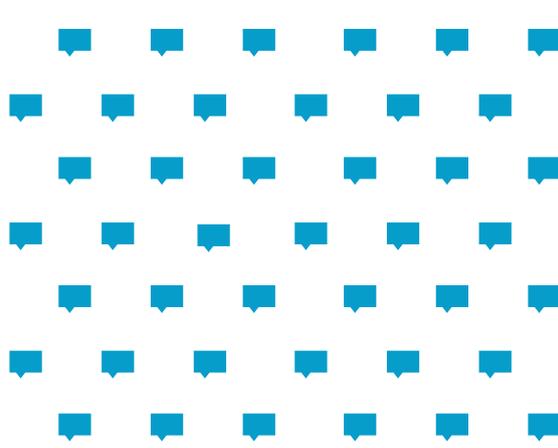
2 Rue du Coteau 73100
Aix-les-Bains
Tél. 04 79 96 74 44

OPAC de la Savoie - Antenne d'Aix-Les-Bains

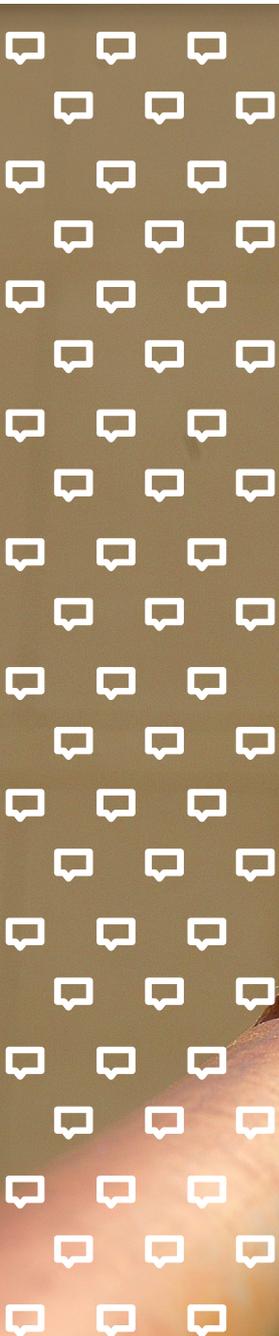
55, rue Chemin des Moellerons
73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 79 35 21 13

OPAC de la Savoie - Accession Sociale à la Propriété

13, avenue Jean Jaurès
73000 Chambéry
Tél. 04 79 96 60 30



**Ensemble pour notre
nouveau quartier !**



**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

1500 boulevard Lepic - BP 610

73 106 Aix-Les-Bains Cedex

04 79 35 00 51 - contact

www.grand-lac.fr